



Karine Fahmy Associée

T 514.954.2597 F 514.954.1905 Montréal <u>KFahmy@blq.com</u> Arbitrage commercial
Litige commercial
Différends en matière de construction
Différends contractuels
Litige en matière de propriété intellectuelle

Karine Fahmy est une avocate de litige dont la pratique est principalement axée sur les litiges nationaux et transnationaux complexes ainsi que sur les arbitrages commerciaux nationaux et internationaux.

Karine détient une vaste expérience en matière de disputes contractuelles dans une variété d'industries, incluant l'aviation, la construction et les infrastructures, l'industrie manufacturière et la distribution. Elle détient également une expertise en matière de procédures judiciaires en support à l'arbitrage, incluant l'exécution de conventions d'arbitrage et l'élaboration de stratégies multi-juridictionnelles de reconnaissance et exécution de sentences arbitrales tant contre des parties privées que contre des états étrangers. Dans le cadre de sa pratique, Karine a présenté plusieurs demandes pour l'exercice de recours extraordinaires tels des ordonnances Anton Piller (mandat de perquisition privé), des injonctions Mareva (gel d'actifs), des ordonnances Norwich (interrogatoire préalable en equity) et des saisies avant jugement.

En plus de sa pratique de litige, Karine conseille et représente des clients dans le cadre d'arbitrages institutionnels devant des institutions d'arbitrages reconnues à l'échelle internationale, incluant la Chambre de commerce internationale (CCI) et la Cour d'arbitrage international de Londres (LCIA), et dans le cadre d'arbitrages ad hoc, incluant sous le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, dans les domaines de l'aviation, des télécommunications, du franchisage et de la construction.

Karine plaide régulièrement devant la Cour fédérale, la Cour supérieure du Québec et la Cour d'appel du Québec, ainsi que devant des tribunaux d'arbitrage nationaux et internationaux. Elle a également soumis des représentations devant tous les niveaux du système judiciaire, y compris à la Cour suprême du Canada au stade de la demande d'autorisation d'appel.



Expérience

- Représente Pratt & Whitney Canada Corp. dans le cadre d'une réclamation de 30 M\$ CA instituée par l'opérateur de jet autrichien GlobeAir AG devant les tribunaux québécois. A notamment obtenu le rejet des mesures intérimaires recherchées par GlobeAir ainsi que le renvoi de sa demande à l'arbitrage sous les règles de la CCI (Globeair Holding GmbH c. Pratt & Whitney Canada Corp., 2024 QCCS 2451).
- Représente des actionnaires de Devas Multimedia Private Limited dans le cadre de procédures de reconnaissance et d'exécution de sentences arbitrales étrangères de plus de 110 M\$ US contre la République de l'Inde au Québec. Canada.
- Représente Sociedad Concesionaria Metropolitana de Salud S.A., une entreprise de construction chilienne, dans le cadre de procédures de reconnaissance et d'exécution d'une sentence arbitrable étrangère de plus de 185 M\$ CA contre Webuild S.p.A., une multinationale italienne en Ontario et au Québec.
- Représente un consortium de construction contre une entreprise publique dans le cadre d'un arbitrage national de plus de 100 M\$ CA relatif à un important projet d'infrastructure du secteur public au Québec.
- Représente des entrepreneurs généraux quant à d'importantes réclamations découlant de projets d'infrastructure de grande envergure devant les tribunaux québécois.
- A représenté un fabricant américain du domaine aérospatial contre un fabriquant canadien dans un arbitrage CCI de plus de 10 M\$ US en lien avec la conception, la production et la vente d'une nouvelle famille d'aéronef.
- A représenté un fabriquant canadien du domaine aérospatial contre un conglomérat américain et sa filiale italienne dans le cadre d'un arbitrage CCI de plus de 16 M\$ US en lien avec la conception, la production et la vente d'une nouvelle famille de moteurs d'aéronef.
- A représenté Construction Polaris dans le cadre d'une réclamation de plus de 65 M\$ C contre Hydro-Québec en lien avec d'importants dépassements de coûts sur les travaux de construction de la route menant au complexe hydroélectrique de la Romaine. A également obtenu l'annulation d'une transaction quittance de 10 M\$ CA intervenue entre les parties en cours d'exécution des travaux (Construction Polaris Inc. c. Hydro-Québec, 2018 QCCS 1652 and Hydro-Québec c. Construction Polaris Inc., 2019 QCCA 990).
- A représenté Rockwell Collins (Collins Aerospace) dans le cadre d'une réclamation de 50 M\$ CA contre Bombardier et Learjet en lien avec l'annulation du programme Learjet 85.
- A présenté de multiples demandes pour l'émission d'injonctions provisoires et autres recours extraordinaires (incluant des ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich) pour le compte de clients de diverses industries, incluant des designers et compagnies de cosmétiques (à des fins de protection de marques de commerce), des entrepreneurs généraux (dans le cadre de processus d'adjudication de contrat) et des institutions financières (suite à la découverte de transactions frauduleuses).

Perspectives et événements

- Coautrice, <u>"The Guide to Challenging and Enforcing Arbitration Awards Fourth Edition,"</u> Global Arbitration Review, juin 2025
- Autrice, « La Cour d'appel déclare que l'Inde n'a pas d'immunité contre la demande d'exécution des investisseurs de Devas et rétablit la saisie visant l'ATAI », article de BLG, décembre 2024
- Conférencière, "Top Cases in Commercial Litigation", La Société des Plaideurs, Février 2024
- Coautrice, « <u>The Guide to Challenging and Enforcing Arbitration Awards Third Edition Canada »</u>, Global Arbitration Review, Mai 2023



- Modératrice, "Top Commercial Cases 2022 What You Should Know & Why they Matter", Borden Ladner Gervais LLP, Février 2023
- Autrice, « Les États étrangers ne bénéficient pas de l'immunité de juridiction dans le cadre de procédures d'exécution de sentences arbitrales au Canada », article de BLG, janvier 2023
- Conférencière, "Discussion avec l'Honorable Louise Arbour: Enjeux posés par l'intelligence artificielle au service de la justice", Symposium Annuel de Litige Commercial, Borden Ladner Gervais LLP, Mars 2019
- Conférencière, "La Fraude en Entreprise : Certains Aspects Légaux", Ordre des CPA du Québec, Novembre 2018
- Conférencière, "Journée d'Étude sur les Délais de Construction", Barreau du Québec and Ordre des Ingénieurs du Québec, Octobre 2018

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Barreau du Québec
- Membre, Association du Barreau Canadien
- Membre, Société des Plaideurs
- Membre, Jeunes praticiens canadiens de l'arbitrage
- Membre, Vis Moot Alumni Association

Prix et marques de reconnaissance

- Récipiendaire d'un prix d'excellence de Canadian Law Awards 2025 dans la catégorie "Commercial Litigation of the Year" pour son implication au dossier Republic of India v. CCDM Holdings, 2024 QCCA 1620
- Récipiendaire du prix "Impact Case Award" de Benchmark Litigation Canada (2025) pour le dossier Republic of India v. CCDM Holdings, 2024 QCCA 1620.
- Reconnue dans l'édition 2026 (et depuis 2025) de la publication The Best Lawyers in Canada (Litige en droit des sociétés et droit commercial)
- Reconnue dans l'édition 2025 de la publication Benchmark Litigation Canada à titre d'« Étoile montante ».
- Reconnue dans l'édition 2025 de Benchmark Litigation Canada's « 40 & Under Hot List »
- Récipiendaire (avec Mº Mathieu Piché-Messier) du prix « Impact Case of the year » de Benchmark
 Canada en 2018 pour le dossier Snyder c. Groupe sécurité Garda inc. (2016 QCCS 4316 et 2016 QCCA
 1181).

Admission au Barreau et formation

- Québec, 2014
- LL. B., Université Laval, 2012



BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

© 2025 Borden Ladner Gervais s.E.N.C.R.L., s.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.